

## Compte-rendu du Conseil Syndical

Séance du 23/03/2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois mars à dix-huit heures, le Conseil du SIAGA, dûment convoqués en date du quinze mars deux mil vingt-deux, en application de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni dans la salle de réunion du SIEGA à Pont de Beauvoisin, sous la présidence de Jean-Louis REYNAUD, Président.

Monsieur Dufour Williams a été désigné secrétaire de séance.

### **ETAIENT PRESENTS :**

Pour la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais :

Monsieur : REY Freddy

Pour la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse :

Mesdames et Messieurs Williams DUFOUR, Robert Eyraud, Marc GAUTIER, Roger JOURNET, Evelyne LABRUDE.

Pour la Communauté de Communes Val Guiers :

Mesdames et Messieurs : Dominique Combaz, Alain PERROT, Bertrand PUGNOT

Pour la Communauté de Communes Val du Dauphiné :

Messieurs : Fabien Gallice, Jean-Louis REYNAUD

Pour la Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette :

Monsieur : -

### **ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :**

Mesdames et Messieurs : BESSON Roland, Nadine REUX, Pierre FAYARD, Stéphane GUSMEROLI, Mathias LAVOLE, Patrick ROULAND, Daniel BATON, Marie-Christine FRACHON, Eric PHILIPPE, Raymond VAGNON.

### **AVAIENT DONNE POUVOIR**

Nadine Reux à Freddy Rey

Pierre Fayard à Evelyne Labrude

Patrick Rouland à Alain Perrot

### **ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION**

Didier GIRARD, Responsable des Services, Sabine GANDY, Adjointe administrative,

Le quorum étant atteint le Président Jean-Louis Reynaud ouvre la séance à 18 h 15. Il remercie les délégués de leur présence et présente l'ordre du jour, en précisant que la délibération « une école pour l'eau » ne sera pas délibérée suite à la rétractation de financement par l'Agence de l'Eau.

### Ordre du jour

---

- Approbation du PV du Conseil Syndical du 09/02/2022
- Compte Administratif 2021
- Compte de Gestion 2021
- Affectation des résultats de l'exercice 2021
- Participation EPCI 2022
- Budget primitif 2022

- Délibérations :
  - Ligne de trésorerie,
  - Indemnisation télétravail,
  - Suivi du régime thermique des bassins du Guiers et de la Bièvre,
  - Suivi de l'eutrophisation du bassin du Guiers,
  - Elaboration d'une stratégie foncière à l'échelle du territoire,
  - Travaux morpho-écologique de l'Ainan,
  - Effet de la restauration de la continuité écologique sur les populations de lamproies de Planer,
  - Actions du programme de gestion de la végétation de berge 2022/2023 :
    - Gestion, restauration et entretien de la végétation de berge année 1
    - Valorisation des espèces indigènes de peupliers noirs année 1
    - Gestion des massifs d'Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) : Arrachage précoce année 1
    - Gestion des massifs d'Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) : Eco Pâturage année 1
    - Etude stratégique de la ressource en eau et des besoins dans le contexte du changement climatique - Elaboration d'un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) et des premières actions
    - Mise en œuvre de dispositifs de suivis des débits d'étiage et de la piézométrie de la nappe (échelles limnimétriques, enregistreurs, piézomètres...)
    - Création de poste gestion quantitative et communication
- Présentation programmation contrat de bassin GATB
- Questions / Divers
  - Programmes d'Etudes Préalables au PAPI
  - Construction du nouveau bâtiment SIEGA/SIAGA
  - Analyse financière.

Le conseil syndical valide l'ordre du jour.

**Approbation du compte-rendu du conseil syndical du 09/02/2022 :**

Jean-Louis Reynaud demande à l'assemblée s'il existe des questions particulières, oppositions ou abstentions relatives à ce compte-rendu et demande l'approbation du compte-rendu :

**Le Conseil Syndical vote à l'unanimité l'approbation du compte-rendu**

Résultats Exercice 2021

Didier Girard présente les résultats de 2021 à partir des tableaux ci-dessous qui retracent les écritures définitives tant en fonctionnement qu'en investissement.

Section de fonctionnement :

DEPENSES			RECETTES		
N°	Désignation	Mandats émis	N°	Désignation	Titres émis
011	Charges générales	111 146.35	013	Atténuation de charges	3 984.36
012	Charges de personnel	195 264.34	042	Subventions transférées	9 373.00
042	Dotations amortissements	49 636.99	74	Subventions & participations	1 042 814.65
65	Autres charges de gestion courante	39 106.49	75	Autres produits de gestion courante	400.65
67	Charges exceptionnelles	1 124.64	77	Produits exceptionnels	5 124.64
			70	Produits services et ventes diverses	4 042.60
TOTAL		<b>396 278.81</b>	TOTAL		<b>1 065 739.90</b>

Section d'investissement :

DEPENSES			RECETTES		
N°	Désignation	Mandats émis	N°	Désignation	Titres émis
040	Subventions transférées	9 373.00	040	Amortissements des immobilisations	49 636.99
020	Immobilisations incorporelles	158 682.24	10	FCTVA	179 788.66
21	Immobilisations corporelles	76 468.73	13	Total des subventions	1 494 609.99
23	Immobilisations en cours	1 201 766.63	138	Autres subventions	38 634.84
13	Subventions Investissement	514.38	1068	Report excédent fonctionnement	928 692.07
<b>TOTAL</b>		<b>1 446 804.98</b>	<b>TOTAL</b>		<b>2 691 362.55</b>

Résultats de l'exercice 2021 :

	RESULTATS 2020	Exercice 2021			SOLDE CUMULE
		Titres	Mandats	Résultats	
SF	+1 343 623,51	1 023 654,94	364 300,59	+659 354,35	+2 002 977,86
SI	-973 091,51	1 277 838,80	1 624 660,96	-346 822,16	-1 319 913,67

Alain Perrot constate ensuite l'égalité des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion de Madame Martine BRANCHE du Centre des finances publiques de Pont de Beauvoisin.

Jean-Louis Reynaud se retire de la salle pour le vote du compte administratif.

Alain PERROT propose à l'assemblée de voter ces comptes tels que présentés.

**Le Conseil Syndical vote à l'unanimité l'approbation du compte de gestion 2021 et du compte administratif 2021.**

#### Affectation du résultat 2021

Jean-Louis REYNAUD propose à l'assemblée d'intégrer les résultats de l'exercice 2021 dans le budget de l'année 2022 tels que ci-dessous :

L'affectation du résultat d'investissement de l'exercice 2021 qui fait apparaître un déficit de 75 356.10 € et décide d'affecter le résultat d'investissement comme suit :

- Affectation au déficit reporté (compte 001) : 75 356.10 €

Statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 qui fait apparaître un excédent 1 743 746.88 € et décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) : 2 298.10€
- Affectation à l'excédent reporté (compte 002) : 1 741 448.78 €

**Le Conseil Syndical vote à l'unanimité la reprise des résultats dans le BP 2022.**

#### Participations EPCI

Jean-Louis Reynaud rappelle que lors du DOB du 09/02/2022, il a été proposé une augmentation de 3% des participations 2022 afin de compenser la hausse de frais de fonctionnement au niveau des charges salariales due à l'arrivée d'un agent à temps plein chargé de mission ressource en eau et d'un agent à mi-temps pour le poste communication, ainsi que les actions du contrat de bassin GATB.

- ☞ GEMAPI : 803 041.56 €
- ☞ Item 12 : 51 500.00 €

**Le Conseil Syndical vote à l'unanimité le montant des participations EPCI 2022.**

Budget Primitif 2022

Didier Girard présente le budget primitif 2022 en section fonctionnement et investissement :

✚ **Section FONCTIONNEMENT :**

**Dépenses de Fonctionnement :**

* 011 - Charges à caractère général	1 561 994.10 €
* 012 - Charges de personnel	302 400.00 €
* 042 - Amortissements	86 770.23 €
* 65 - Autres charges gestion courante	40 710.00 €
* 67 - Charges exceptionnelles	0.00 €
* 6817 Dotation dépréciation actifs	1 000.00 €
* 66 - Charges financières	1 000.00 €
* 022 - Dépenses imprévues	29 720.91 €
* 023 - Virement section Investissement	1 021 890.10 €

-----  
**3 045 485.34 €**

**Recettes de Fonctionnement :**

* 002 - Excédent antérieur reporté	1 741 448.78 €
* 042 - Subventions transférées	10 000.00 €
* 74 - Dotations et participations	1 294 036.56 €
* Dont participations EPCI	854 541.56 €

-----  
**3 045 485.34 €**

**TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT**

✚ **Section INVESTISSEMENT :**

**Dépenses d'Investissement :**

* 16 - Emprunts et dettes assimilées	- €
* 040 - Opérations d'ordre (Subv transférées)	10 000.00 €
* 041 - Opérations patrimoniales	153 435.88 €
* 20 - Immobilisations incorporelles	46 400.00 €
* 21 - Immobilisations Corporelles	221 356.49 €
* 23 - Immobilisations en cours	99 725.00 €
* 001 - Solde d'investissement reporté	75 356.10 €

-----  
**TOTAL DEPENSES 606 273.47**  
**Reste à Réaliser 1 309 191.00**  
**TOTAL 1 915 464.47 €**

**Recettes d'Investissement :**

1068 - Autres réserves	2 298.10 €
040 - Amortissements	86 770.23 €
041 - Opérations patrimoniales	153 435.88 €
10 - FCTVA	5 720.00 €
13 - Subventions	303 857.00 €
16 - Emprunt	-€
021 - VIREMENT FONCTIONNEMENT	1 021 890.19 €

-----  
**TOTAL RECETTES 1 573 971.31 €**  
**RESTE A REALISER 1 384 547.10 €**  
**TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT 2 956 220.31 €**

Didier Girard donne des détails sur les chapitres, notamment le compte étude 617. Il précise que certains postes sont majorés compte-tenu de l'évolution des tarifs en 2022, notamment sur le carburant, et l'augmentation du chapitre 012 charges de personnel avec l'arrivée fin 2021 d'un agent et l'arrivée en 2022 de deux agents (chargé(e) de mission gestion ressource en eau et chargé(e) de mission communication à mi-temps).

Jean-Louis Reynaud demande à l'assemblée s'il y a des questions ou remarques et demande le vote du budget primitif 2022.

**Le Conseil Syndical vote à l'unanimité le budget primitif 2021**

#### Délibérations :

o **Ligne de trésorerie :**

Jean-Louis Reynaud présente l'offre de la ligne de trésorerie du Crédit Agricole qui maintient la même offre que celle de l'année 2021 :

Le montant est de 400 000 € pour une durée d'un an. Le taux d'intérêt est la moyenne mensuelle de l'EM3 +0.60% et la commission de réservation est de 400 €

**Le Conseil Syndical vote à l'unanimité le renouvellement de la ligne de trésorerie.**

o **Indemnisation télétravail :**

Didier Girard explique que cette délibération annule et remplace l'article 5 sur l'indemnisation forfaitaire de la délibération CS-2021-21, suivant l'avis du comité technique du 16/12/2021. En effet, l'indemnisation prévue pour le télétravail est un montant forfaitaire que l'on ne peut pas moduler. Le montant de l'indemnité sera donc de 2.50 € par jour télétravaillé avec un maximum annuel de 220 €.

**Le Conseil Syndical vote à l'unanimité le montant forfaitaire pour l'indemnisation du télétravail.**

o **Suivi du régime thermique des bassins du Guiers et de la Bièvre :**

Le syndicat a la volonté de mettre en place un suivi thermique pérenne sur l'ensemble de son territoire afin d'améliorer la connaissance du fonctionnement thermique des cours d'eau et de réaliser des suivis ciblés sur deux thématiques : l'impact cumulé des seuils et le réchauffement du Thiers.

Cette action est estimée à 52 080 € TTC. Il est proposé de demander des aides auprès de l'Agence de l'eau et des conseils départementaux de l'Isère et de la Savoie.

Roger Journet demande à quoi serviront ces études. Didier Girard explique que des travaux pourront être engagés ou que ces études permettront de connaître les sites à préserver.

**Le Conseil Syndical vote à l'unanimité la demande de subvention pour le suivi du régime thermique des bassins du Guiers et de la Bièvre**

o **Suivi de l'eutrophisation du bassin du Guiers :**

Des phénomènes d'eutrophisation sont observés sur le bassin versant du Guiers depuis quelques années. Le SIAGA souhaite la mise en place d'un suivi pérenne de l'eutrophisation sur l'ensemble des masses d'eau du territoire indiquées comme fragiles vis-à-vis de ce phénomène (SDAGE 2022-2027). Cela permettrait aussi de suivre l'évolution de la qualité des eaux et d'apprécier les changements liés aux différentes actions mises en place.

Cette action est estimée à 42 600 € TTC.

Roger Journet demande comment l'OFB accompagne ces études. Didier Girard lui répond que ce sont des partenaires indispensables, comme la DDT ou la DREAL.

Il est proposé de demander des aides auprès de l'Agence de l'eau et des conseils départementaux de l'Isère et de la Savoie.

**Le Conseil Syndical vote à l'unanimité la demande de subvention pour le suivi de l'eutrophisation du bassin du Guiers**

○ **Elaboration d'une stratégie foncière à l'échelle du territoire :**

Didier Girard explique que l'élaboration d'une stratégie foncière permet de faciliter la mise en œuvre des programmes d'action visant la préservation et la restauration des zones humides et des cours d'eau, nécessaires à l'atteinte du bon état des eaux et la restauration de la trame turquoise ainsi que la prévention des inondations.

Le coût estimatif de l'étude est de 54 000 € TTC.

Roger Journet prend la parole et insiste sur la réalisation de ce dossier stratégique.

Il est proposé de demander des aides auprès de l'Agence de l'eau et des conseils départementaux de l'Isère et de la Savoie.

**Le Conseil Syndical vote à l'unanimité la demande de subvention pour l'élaboration d'une stratégie foncière sur le territoire du SIAGA.**

○ **Travaux morpho-écologique de l'Ainan et suivis environnementaux :**

Le SIAGA prévoit des travaux de restauration morpho-écologiques de l'Ainan à Saint-Geoire-en-Valdaine qui comprennent le reméandrage du lit du cours d'eau et la création d'un chenal secondaire. Cette action inclut la maîtrise d'œuvre pour un coût de 418 420.00 € HT soit 502 104.00 € TTC.

De plus, cette action nécessite la mise en place de suivis environnementaux pour un coût estimé à 30 000 € HT soit 36 000 € TTC

Il est proposé de demander des aides auprès de l'Agence de l'eau et des conseils départementaux de l'Isère et de la Savoie.

**Le Conseil Syndical vote à l'unanimité les demandes de subventions pour les travaux morpho-écologique et les suivis environnementaux de l'Ainan**

○ **Effet de la restauration de la continuité écologique sur les populations de lamproies de Planer :**

La Bièvre et le Thiers, présentent des populations importantes de lamproies de planer, espèce protégée au titre de la directive habitat faune-flore. Ces deux cours d'eau sont fragmentés par des seuils difficilement ou non franchissables par les petites espèces comme la lamproie.

Le syndicat souhaite définir une stratégie de restauration de la continuité écologique pour la lamproie de planer, qui pourra impliquer ultérieurement des travaux d'effacement de seuils ou d'aménagement de dispositifs de franchissement.

Cette action est estimée à 144 000 .00 € TTC.

Il est proposé de demander des aides auprès de l'Agence de l'eau et des conseils départementaux de l'Isère et de la Savoie.

**Le Conseil Syndical vote à l'unanimité les demandes de subventions pour l'étude d'une stratégie de restauration de la continuité écologique pour la lamproie de planer.**

○ **Actions du programme de gestion de la végétation de berge 2022/2023 :**

Le programme de gestion de la ripisylve du bassin versant du Guiers pour la période de juin 2022 à juin 2023 a été estimé à 142 000€HT, répartis à 60% en Isère (85 200€) et 40% en Savoie (56 800€). Il comprend Entretien et restauration de la végétation de berge et des ouvrages, la valorisation et plantations d'essences autochtones (Peupliers noirs, saules), la lutte contre les invasives.



Il est proposé de demander des aides auprès de l'Agence de l'eau et des conseils départementaux de l'Isère et de la Savoie.

**Le Conseil Syndical vote à l'unanimité les demandes de subventions les actions du programme de gestion de la végétation des berges pour 2022-2023**

o **Etude Stratégique ressource en eau et changement climatique :**

La volonté du syndicat est de poursuivre les actions en faveur de la ressource en eau et du changement climatique inscrit au SDAGE. Le SDAGE 2016-2021 du bassin Rhône Méditerranée Corse incite les collectivités porteuses de contrat de milieux à définir un plan de gestion stratégique de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant. Cette action a pour objectif de définir un plan pluriannuel d'actions prioritaires partenariales de protection, de restauration et de gestion de la ressource en eau à l'échelle d'un bassin versant. Quelle est la vulnérabilité des milieux et des usages du territoire et quels sont les scénarios d'évolution possibles. L'étude du plan de gestion stratégique de la ressource en eau du bassin versant Guiers-Aiguebelette pour une mise en œuvre sur la période 2022-2024 est estimée à 300 000.00 € TTC. Il est proposé de demander des aides auprès de l'Agence de l'eau et des conseils départementaux de l'Isère et de la Savoie.

Roger Journet demande s'il pourra avoir accès au cahier des charges.

Freddy Rey précise qu'il faut être vigilant avec les annonces d'aides de l'Agence de l'Eau tant qu'elles n'ont pas été notifiées. Didier Girard précise que sur le grand cycle de l'eau, les annonces aides sont généralement suivies par les notifications.

o **Suivis des débits d'étiage et de la piézométrie de la nappe du bassin du Guiers :**

Le bassin versant du Guiers est un territoire identifié dans le SDAGE 2022-2027 comme bassin sur lequel des actions de préservation de l'équilibre quantitatif des masses d'eau superficielles sont nécessaires pour l'atteinte du bon état. La connaissance des nappes, en particulier au niveau des principales plaines alluviales du bassin versant est très peu documentée, ce qui limite la connaissance de la ressource souterraine (sens des écoulements, vitesse des eaux, interaction avec le milieu superficiel...).

Les milieux naturels susceptibles d'être impactés sont les cours d'eau, mais également les zones de résurgence, et les milieux humides de fond de vallée. Les interactions entre les eaux souterraines et ces milieux humides sont mal connus, ainsi que l'incidence potentielle des pompages sur leur alimentation en eau. De plus, peu de piézomètres font l'objet d'un suivi régulier. Ce manque de connaissance constitue un handicap pour caractériser les flux souterrains moyens, les évolutions saisonnières, mais aussi pour suivre l'impact des prélèvements en nappe.

Ces connaissances permettront Disposer d'une vision globale des écoulements souterrains sur la partie aval du bassin (zones d'alimentation, de drainage, intensité des fluctuations saisonnières) ; Critiquer les estimations de flux souterrains, notamment dans le temps, et au besoin, de revoir les hypothèses de gestion de l'eau à l'échelle des sous bassins ; Mieux appréhender les relations nappe / rivière et zones humides et leurs fluctuations à l'échelle globale et en fonction des prélèvements ; et de disposer d'un état des lieux préliminaire dans le cas de projets interférant avec les écoulements souterrains (nouveaux forages, projet de renaturation de cours d'eau...).

Le montant estimatif est de 231 000 €HT.

Il est proposé de demander des aides auprès de l'Agence de l'eau et des conseils départementaux de l'Isère et de la Savoie.

**Le Conseil Syndical vote à l'unanimité les demandes de subventions pour la réalisation de suivis des débits d'étiage et de la zone piézométrie de la nappe du bassin du Guiers.**

o **Création de poste chargé de mission ressource en eau et qualité :**

Les principales missions de l'agent seront de :

- Réaliser les actions du volet B2-Gestion des ressources en eau raisonnée et adaptée au contexte de changement climatique du contrat Bassin GATB,
- Suivre les études et démarches en lien avec la ressource en eau :
- Mettre en œuvre l'étude Stratégique ressource en eau et changement climatique
- Mettre en œuvre les suivis des débits d'étiage et de la piézométrie de la nappe du bassin du Guiers
- Assurer l'interface avec les acteurs locaux,
- Elaborer le dossier Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE),
- Développer et pérenniser une expertise « ressource en eau » sur le bassin versant
- Participer aux opérations transversales de gestion de l'eau et de développement urbain.

Il précise également que le contrat proposé sera un contrat de projet pour une durée de minimale de 3 ans et maximale 6 ans. Ce poste sera créé à compter du 01/07/2022, que le candidat devra justifier d'une expérience de 3 ans minimum dans le domaine de l'hydrologie / hydrogéologie / gestion intégrée des ressources en eau et qualité des eaux et d'un diplôme d'école d'ingénieur ou équivalent (BAC + 5 minimum).

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à un indice brut de la grille de rémunération du grade des Ingénieurs territoriaux + régime indemnitaire en tenant compte des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience

**Le Conseil Syndical vote à l'unanimité la création du poste chargé(é) de mission ressource en eau et qualité**

o **Création de poste communication :**

Les principales missions consisteront entre autres à :

- Etablir la stratégie de communication du syndicat et de programmes/projets
- Définir des plans de communication adaptés à chaque programme et projet
- Mettre en place et/ou pilotage des prestataires pour la réalisation des actions et supports de communication définis
- Coordonner et assurer le pilotage des prestataires les missions d'animations pédagogiques auprès de différents publics (scolaires, grand public, élus, services techniques, usagers ...)
- Mettre en place, coordonner et assurer les missions d'informations et de sensibilisation du contrat de bassin (supports et documents pédagogiques, documents techniques et d'information, signature visuelle...)
- Mettre en œuvre et assurer le suivi des indicateurs en lien avec la thématique « communication / sensibilisation »
- Développer une action de sensibilisation grand public
- Participation à l'animation générale du bassin versant, en lien avec la sensibilisation sur l'eau et les milieux aquatiques
- Toute autre action en lien avec les thématiques précédentes

Il est précisé que la création sera à compter du 01/07/2022 pour un emploi non permanent à temps partiel dans le grade des Ingénieurs territoriaux ou techniciens territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique A ou B, filière technique, en qualité de chargé(e) de mission « communication et sensibilisation sur les milieux aquatiques », pour mener à bien le projet « actions de communication et sensibilisation du contrat de bassin » à raison de 18.50 heures hebdomadaire ». Didier Girard précise également que le contrat proposé sera un contrat de projet pour une durée de minimale de 3 ans et maximale 6 ans.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à un indice brut de la grille de rémunération du grade des Ingénieurs territoriaux ou techniciens territoriaux + régime indemnitaire en tenant compte des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience. Une expérience souhaitée dans le domaine de la gestion de l'eau, si possible en lien avec la sensibilisation et les outils de communication (débutant accepté).

**Le Conseil Syndical vote à l'unanimité la création du poste chargé(é) de mission communication et sensibilisation sur les milieux aquatiques**

### Présentation des actions inscrites au contrat de bassin GATB :

Didier Girard explique que les actions du contrat de bassin sont réparties en quatre volets :

➤ **Volet A : : Amélioration de la qualité des eaux :**

- Des actions de suivi et amélioration des connaissances sur les pressions de pollution : 4 actions pour 223 000 €,
- Des actions de réduction des pressions domestiques : 16 actions pour 9,94 millions d'euros,
- Des actions de gestion des eaux pluviales : schéma, déconnexion/infiltration, désimperméabilisation : 5 actions pour 920 000 €.

➤ **Volet B1 : Préservation et restauration des fonctionnalités des cours d'eau et milieux aquatiques :**

- Des actions de préservation et restauration des caractéristiques morpho-écologiques des cours d'eau : 10 actions pour 3,18 millions d'euros,
- Des actions de restauration de la continuité écologique : 8 actions pour 1,14 millions d'euros,
- Des actions de gestion, préservation et restauration des zones humides : 7 actions pour 1,1 millions d'euros,
- Des actions de gestion et entretien des berges et du lit des cours d'eau : 5 actions pour 900 000 €.

➤ **Volet B2 : Gestion des ressources en eau raisonnée et adaptée au contexte de changement climatique :**

- Des actions visant à l'instauration des modalités d'une gestion durable des ressources en eau du territoire : 7 actions pour 1,13 millions d'euros,
- Des actions d'amélioration des rendements (économie d'eau) : 12 actions pour 8,75 millions d'euros,
- Des actions d'amélioration et sécurisation de l'alimentation en eau potable : 4 actions pour 1,84 millions d'euros.

➤ **VOLET C : Gestion locale de l'eau à l'échelle du territoire :**

- Animation et suivi du contrat : 3 actions pour 708 000 €,
- Communication et sensibilisation : 3 actions pour 347 000 €.

Ensuite Didier Girard indique les prochaines échéances :

- Du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2022 : relecture Agence de l'eau
- 31 mars 2022 : retour des partenaires sur les aides financières
- 14 avril 2022 : début instruction du dossier de l'Agence de l'Eau
- Entre le 30 avril et 10 mai 2022 : comité de rivière
- Avant le 30 juin 2022 : délibération des collectivités
- Début juillet 2022 : signature envisagée.



Roger Journet demande si les collectivités peuvent poser des questions à l'Agence de l'eau sur leurs propres actions. Didier Girard répond que cela est possible et qu'il serait bien de nous mettre en copie. Jean-Louis Reynaud propose la date du 10 mai 2022 pour le prochain comité de rivière (hors périodes électorales).

Marc Gautier demande pourquoi le projet école de l'eau ne se fera finalement pas. Didier Girard lui répond que l'Agence de l'Eau ne le financera pas car elle re-cible ses financements mais que le SIAGA pourra peut-être solliciter d'autres financeurs. Bertrand Pugnoth demande si on obtient des financements d'autres partenaires, si ce projet pourrait être mis en place car il est une base liée à la communication et la sensibilisation. Freddy Rey indique qu'au Conseil Régional des grandes orientations ont été validées, il faut donc consulter régulièrement le site de la Région.

#### Divers :

##### ➤ Programme d'études Préalables au PAPI :

Didier Girard rappelle qu'il y aura des études de danger sur 16 digues dont 9 en Isère et 7 en Savoie et une mise en place de surveillance. Les critères de pré-sélection de ces digues sont les suivants :

- L'ouvrage doit préserver les enjeux de biens et de personnes,
- L'ouvrage ne doit pas être contourné dès la Q5,
- L'ouvrage ne doit pas être submersible dès la Q5,
- L'ouvrage doit être mis en charge.
- 

Il indique que l'étude de dangers de la digue de la Broue a été lancée auprès du Cabinet Merlin pour un montant de 20 950.00 € TTC.

Il indique également que le marché de l'étude de dangers de la digue des Autrichiens a été attribué à Hydrétudes pour un montant de 37 875.00 € HT et une option de 1 675.00 € HT, et enfin que le diagnostic approfondi et partagé du territoire sera réalisé par le cabinet Merlin pour environ 310 000.00 € HT.

- Convention du futur bâtiment SIEGA/SIAGA : Jean-Louis Reynaud explique que les besoins ont été recensés, les proportions entre le SIAGA et le SIEGA sont définies. Par contre, il y a une complexité au niveau juridique pour que deux collectivités soient propriétaires d'un même bâtiment. Deux hypothèses sont possibles :
  - o Soit par volume : chaque collectivité est propriétaire de volumes bien définis,
  - o Soit il faut créer une autre structure qui sera gestionnaire du bâtiment.
- Analyse financière : le cabinet Agate a réalisé une analyse financière rétro-prospective et prospective sur 5 ans. Les principaux investissements des cinq ans à venir représentent 10,5 millions d'euros. Pour les mener à bien, le cabinet Agate conseille de prendre un prêt à court terme.
- Questions :  
Roger Journet demande quel est le délai pour le vote du périmètre de l'EBF et s'il est possible de lui faire parvenir le modèle de délibération. Marc Gautier et Williams Dufour demandent qu'on leur ré-envoie les informations du 9 décembre 2021 du Cabinet Merlin.

L'ordre du jour ayant été complètement examiné, la séance est levée à 20 h 45

Annexe : rapport d'orientation Budgétaire 2022

Le 23 mars 2022  
Le Président  
Jean-Louis REYNAUD

